

Rapport final

Evaluation de la mesure « Vers une insertion professionnelle (VIP) »

Auteur-e-s : Maël Dif-Pradalier et Michela Villani¹ (HETS-FR)

Version du 25 janvier 2023

1. Introduction

Contexte de l'appel d'offre

La mesure « Vers une insertion professionnelle » (VIP), lancée le 1^{er} janvier 2020 par OSEO Fribourg et pour une durée initiale de trois ans dans sa phase « pilote », vise à répondre aux besoins d'un public de jeunes adultes rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelle dans le canton de Fribourg. Dès ses origines, le lancement de VIP doit être compris dans son articulation avec le programme « Avenir 20-25 », désormais rebaptisé « Avenir Formation Pro² » depuis le 1 janvier 2022, et qui a été mis en place par la fondation « Intégration pour Tous » (IPT) en 2013 dans le canton de Fribourg. Ce programme vise à répondre aux besoins spécifiques des jeunes adultes en difficulté (JAD), notamment ceux en lien avec les problématiques d'un chômage de longue durée, voire d'inoccupation et d'un manque de formation initiale. Cependant, certaine-s candidat-e-s se retrouvent au carrefour de différents dispositifs ou systèmes de prise en charge (aide sociale, asile, assurance invalidité, etc.) ou rencontrent des difficultés supplémentaires (problèmes avec la justice, addictions, etc.), ce qui a amené à la nécessité d'élaborer la mesure de soutien ad hoc VIP. Avec cette dernière, l'objectif est en effet d'accueillir des jeunes de moins de 20 ans, mais aussi de plus de 25 ans, qui peuvent également être concernées par des difficultés similaires d'insertion socio-professionnelle les empêchant d'entrer (ou d'être orienté) directement vers « Avenir 20-25 », ou pouvant les contraindre à abandonner le programme s'ils l'avaient débuté³.

¹ Les auteur-e-s remercient chaleureusement la direction de l'OSEO Fribourg ainsi que l'équipe de VIP pour leur accueil et leur soutien précieux dans la réalisation de cette évaluation, ainsi que l'ensemble des personnes interrogées dans le cadre de ce mandat qui ont donné de leur temps, et tout particulièrement les jeunes adultes accueilli-e-s dans la mesure.

² Dans ce document, nous utiliserons le nouveau nom attribué au programme (« Avenir Formation Pro ») pour les considérations générales et garderons l'ancienne dénomination (« Avenir 20-25 ») lorsque cette dernière est mobilisée par les acteurs-trices, notamment dans le cadre d'extraits d'entretiens.

³ La nouvelle dénomination « Avenir Formation Pro » traduit également une même volonté d'élargir l'accès à ce programme à des jeunes appartenant à une tranche d'âge plus large que celle initialement ciblée (les 20-25 ans). Cette évolution s'est également accompagnée d'un changement en matière de financement de ce qui est devenue la mesure « Avenir formation pro » et déclinée en deux volets (Avenir FormationPro Préparation et recherche (n° MIS 195) et Avenir FormationPro – Job Coaching / Supported Education (n° MIS 196). Pour plus d'informations : <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/integration-et-coordination-sociale/en-faveur-des-jeunes>

VIP offre un soutien personnalisé aux bénéficiaires afin de leur permettre de retrouver une structure journalière et un rythme de travail, d'augmenter la confiance en soi, de développer les compétences de base nécessaires à une intégration socioprofessionnelle (cf. une liste d'objectifs est fournie dans la description de cette mesure, reconnue au catalogue des mesures d'insertion sociale du canton de Fribourg comme la MIS 189⁴). Au moment de son lancement, le but final de la mesure est d'accompagner le/la jeune en vue de lui permettre d'accéder à une formation professionnelle.

L'évaluation de la MIS 189, outre l'objectif de mesurer l'atteinte des objectifs susmentionnés, a également pour finalité d'examiner sa nécessité et sa complémentarité avec les autres prestations déjà existantes dans le canton de Fribourg. Concrètement, la mesure VIP s'est adressée jusqu'à aujourd'hui à des jeunes âgé-e-s de 18 et 25 ans qui ne pouvaient pas (encore) intégrer ou qui ont dû interrompre la mesure « Avenir 20-25 » (désormais dénommée « Avenir Formation Pro ») pour diverses raisons (absences répétées, besoin d'insertion sociale prioritaire, besoin d'un cadre quotidien plus structurant, manque de motivation, etc.). La mesure VIP propose des activités socio-éducatives, de développement personnel, musicales et sportives, pour une durée de 3 à 12 mois et ses critères d'accès sont de disposer d'un niveau de français A2 à l'oral, « d'un statut juridique conforme permettant de suivre une formation », d'être « disposé à entreprendre une démarche en vue de réaliser une formation professionnelle » et de « présenter la disponibilité effective pour suivre la mesure »⁵.

Etat de l'art de la mesure VIP

Depuis son lancement par OSEO le 1^{er} janvier 2020, la mesure VIP est venue répondre à une série de besoins et elle est, en retour, mobilisée au travers de différents canaux. Sa mission première est d'accompagner les jeunes vers une formation professionnelle. Afin de répondre à ces mêmes exigences auprès d'un public âgé de plus de 26 ans, la mesure VIP+ pouvait être activée (MIS 191). Depuis le 1^{er} janvier 2022, la mesure VIP+ 191 a fusionné avec la MIS VIP 189 : le découpage d'âge ayant été considéré secondaire, l'accent est mis sur le besoin d'accompagnement du/de la bénéficiaire. Le présent état de l'art se base sur les données récoltées par OSEO Fribourg et fournies à la Fondation Drosos dans le cadre du bilan d'activités réalisé en janvier 2022.

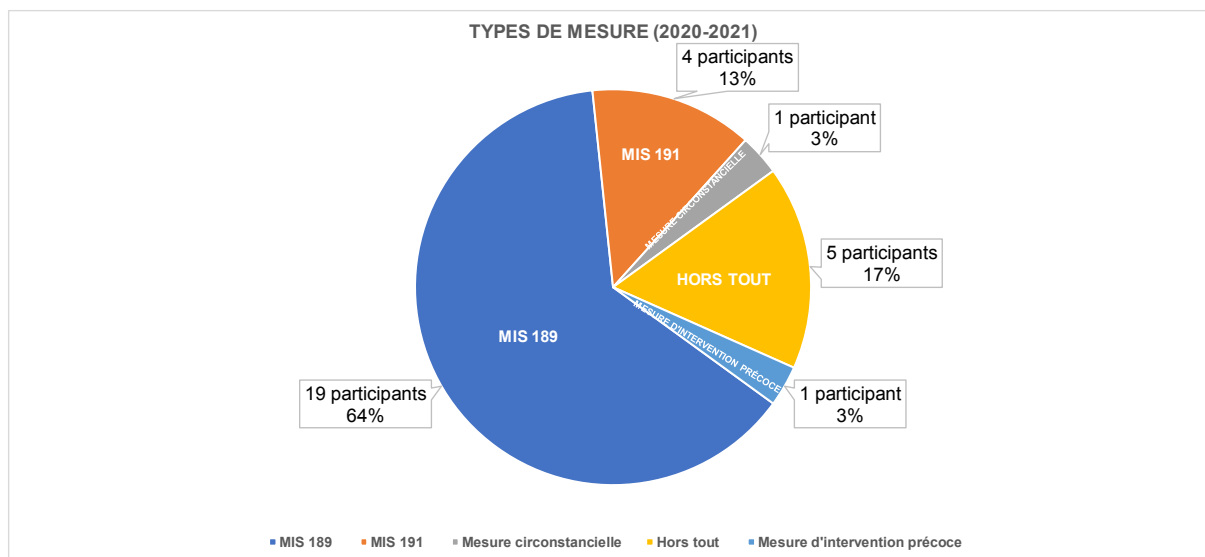
Le graphique 1 illustre la répartition des jeunes selon la demande et le type de mesure activée. La mesure VIP est activée prioritairement comme MIS 189 : 64% des participant-e-s sont des jeunes arrivant par ce canal. Les bénéficiaires plus âgés (26 ans+) y participent de leur côté dans le cadre de la MIS 191 (13% des jeunes). Une partie importante (17% des jeunes) se situe dans la catégorie « hors-tout » : il s'agit de jeunes qui ont échoué dans plusieurs situations (mesures, formations initiées puis abandonnées, etc.), qui n'ont pas ou plus droit aux indemnités journalières de l'assurance chômage ni à une prise en charge AI, ni encore à l'aide sociale (le graphique 2 détaille la variété de cette catégorie). Deux participant-e-s sont arrivé-e-s par des biais atypiques, mobilisant VIP comme « mesure circonstancielle »⁶ ou comme une mesure d'intervention précoce.

⁴ <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/integration-et-coordination-sociale/en-faveur-des-jeunes>

⁵ Idem.

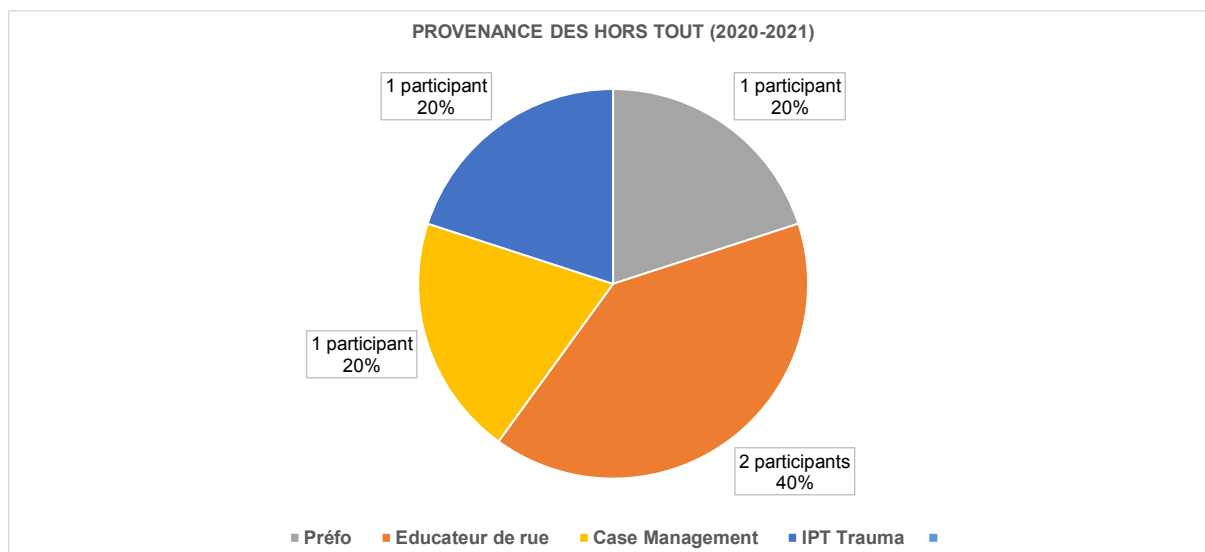
⁶ Il s'agit en fait d'une MIS avec les mêmes objectifs. La différence tient en l'absence d'un forfait de CHF 250.- par mois attribué aux bénéficiaires en guise de motivation et accompagné de la suspension de la remboursabilité de l'aide sociale durant la mesure VIP.

Graphique 1-Répartition des jeunes selon la demande et le type de mesure activée (2020-2021).



Pour les jeunes dans la configuration « hors-tout » (graphique 2), la mesure VIP peut être sollicitée par différents biais : via des éducateurs et éducatrices de rue de l’association Reper (2 jeunes), le case manager (1 jeune), IPT Trauma (1 jeune) ou enfin, via la Prefo de Grolley (1 jeune).

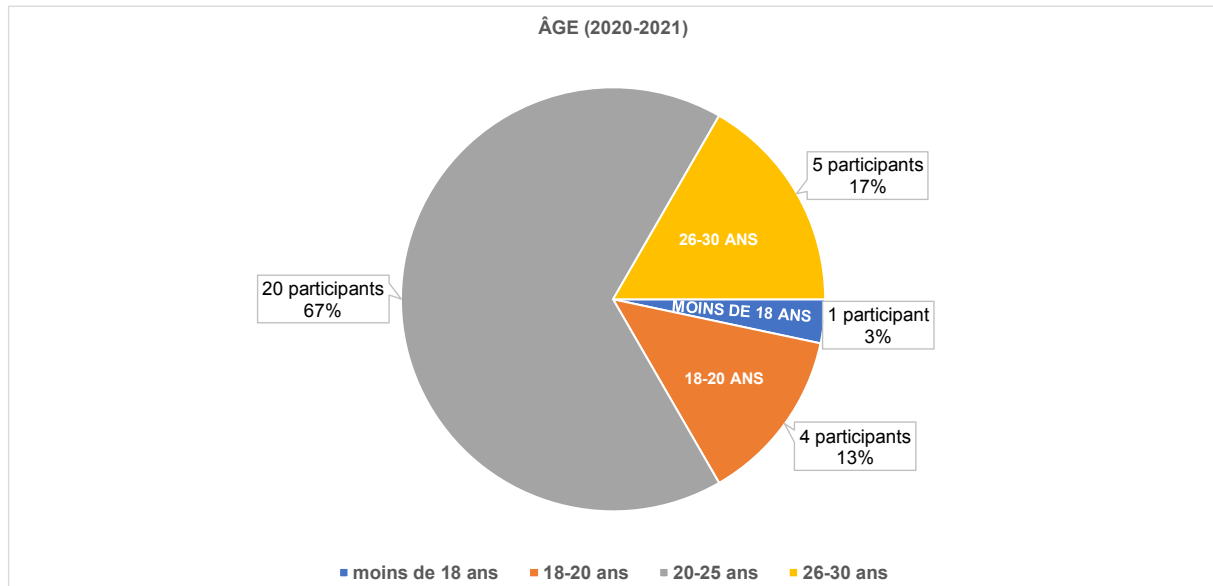
Graphique 2-Provenance des jeunes « hors tout » (2020-2021).



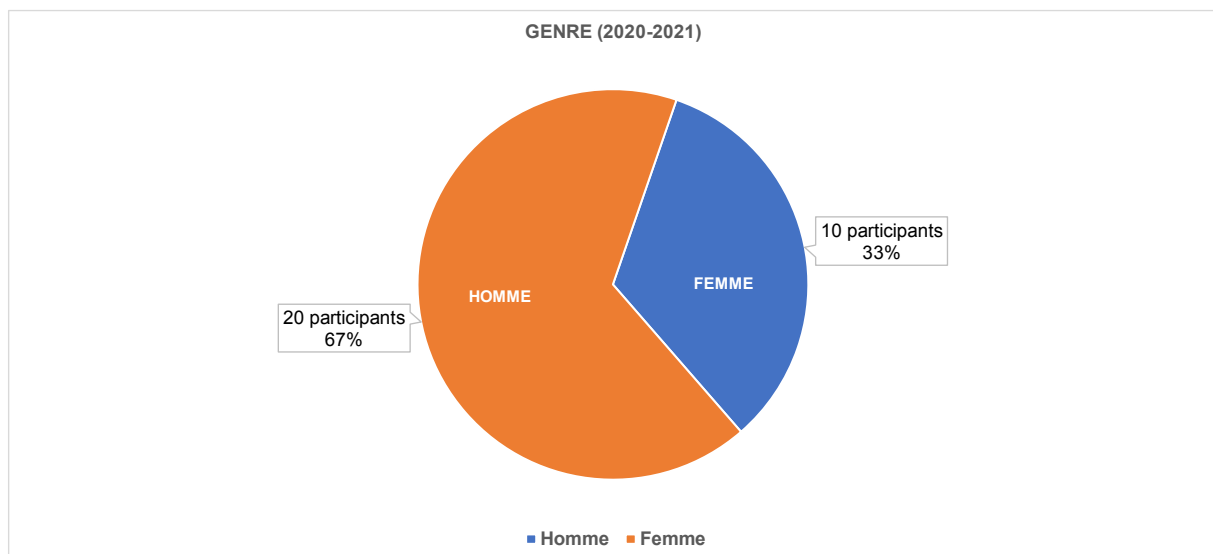
Le graphique 3, relatif à l’âge, montre que le groupe-cible des 20-25 ans en termes d’âge constitue la majorité des participant-e-s de la mesure (67%), ce qui confirme la pertinence de s’adresser à ce public spécifique. Toutefois, il faut aussi noter la présence d’un nombre non négligeable de bénéficiaires plus âgé-e-s (17% ont entre 26 et 30 ans), mais aussi plus jeunes (13% ont entre 18 et 20 ans et 3% ont moins de 18 ans). En ce qui concerne le genre (graphique 4), la participation à VIP est majoritairement masculine : 67% des participants sont de jeunes hommes (les jeunes femmes représentent donc 33% des effectifs). Ces données décrivent le public bénéficiaire de cette mesure, et permet de soulever de premières questions : les jeunes femmes sont-elles moins orientées vers VIP ? Si oui, pour quelles raisons ? Sont-elles moins souvent affectées par les

problématiques que rencontrent ces « jeunes en difficulté » ou ces difficultés sont-elles plus souvent dissimulées ou rendues invisibles ? Ces questions mériteraient d’être explorées plus avant.

Graphique 3-Âge des participant-e-s à VIP (2020-2021).

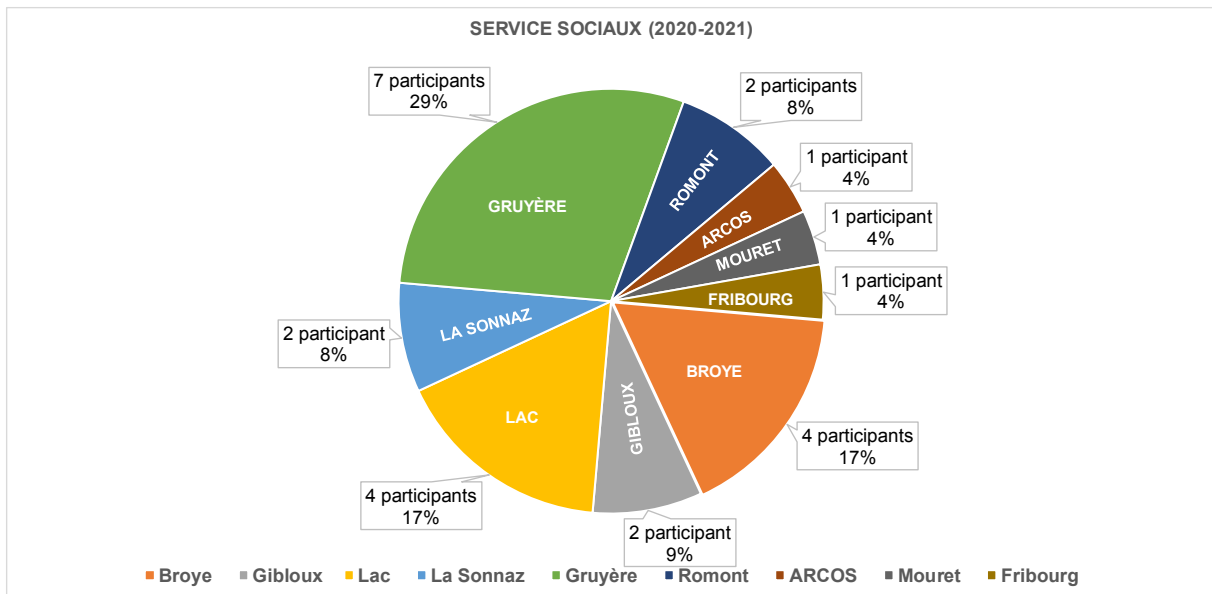


Graphique 4- Genre des participant-e-s à VIP (2020-2021).



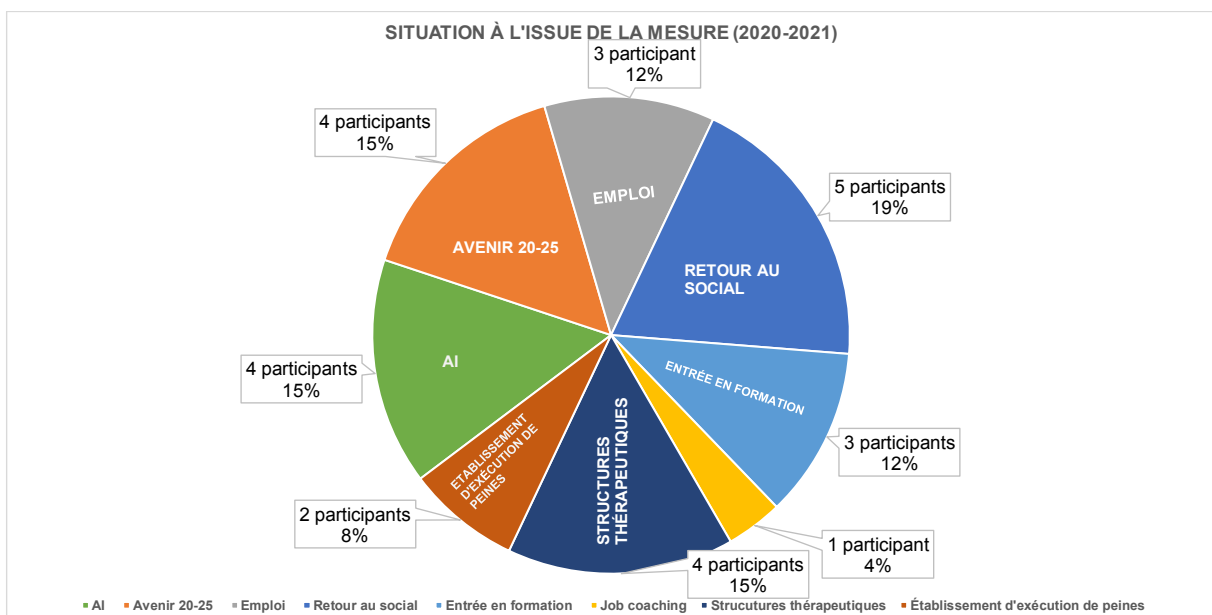
Concernant l’implication des services sociaux sollicitant la mesure et, indirectement l’information relative à la région géographique de provenance du/de la jeune (graphique 5), de premières considérations peuvent être formulées. Une partie importante des jeunes arrivent de la campagne fribourgeoise, ils/elles habitent dans des petites et moyennes communes. Compte tenu de l’importance du bassin de population de l’agglomération fribourgeoise, la faible représentation relative des jeunes issus de ce bassin interroge cependant. Plus de jeunes venant de Fribourg pourraient en effet être accueillis dans le dispositif VIP.

Graphique 5-Services sociaux prestataires et provenance géographique des jeunes à VIP (2020-2021).



Un dernier graphique illustre la situation des jeunes à l’issue de la mesure (graphique 6), une fois terminée la participation à VIP qui dure, en moyenne, autour de 4 mois. Plusieurs cas de figure se présentent : un tiers des jeunes poursuit dans un programme de formation (15% chez « Avenir Formation Pro », 12% dans une formation, 4% en job coaching) ou dans l’emploi (12%). Cela représente un résultat important et ces trajectoires ascendantes illustrent la logique du dispositif telle qu’elle a été élaborée à ses origines. Un autre tiers concerne des jeunes pour qui VIP a permis de déceler une problématique complexe (troubles psychologiques et/ou psychiatriques, toxicodépendance, etc.), suite à quoi un suivi au sein d’une structure thérapeutique adaptée a pu être mise en place (15%), voire une demande AI a pu être déposée (15%). Finalement, une partie retourne à l’aide sociale (19%) ou passe sous le régime d’un établissement pénitentiaire à la fin de la mesure (8%).

Graphique 6-Situation à l’issue de la mesure (2020-2021).



Considérations financières relatives à la mesure VIP

La mesure VIP a été financée en partie par un financement public et en partie par des dons privés. Le coût annuel de la mesure, soit l'ensemble des charges financières, s'élève à CHF 420'000.-.

Le *business plan* originel prévoyait un autofinancement à hauteur de 135'000.- pour la 1ère année (2020) et de 230'000.- pour la deuxième (2021). Dans un contexte marqué par la pandémie et ses conséquences, le résultat financier pour 2020 a finalement été de 85'000.- et de 150'000.- pour 2021. Si l'autofinancement réalisé pour 2020 a permis d'accueillir deux jeunes sans facturer leurs prestations, et de réduire la facturation pour l'ensemble des participant-e-s (le coût facturé par participant-e s'élève à 1'990.- alors que le coût réel de la mesure se situe autour de 2'500.-), l'enjeu du financement pour cette mesure demeure, ainsi que celui de sa pérennisation au-delà de 2022. Dans ces conditions, la question de facturer dès 2022 le coût réel de la MIS se pose. À cela s'ajoute l'exigence de trouver un financement supplémentaire pour les places « hors tout ». Dans cette optique, CHF 20'000.- ont été donnés par la fondation Dear fondation ; CHF 40'000.- par la fondation Ghöner (CHF 20'000.- par année en 2022 et 2023) ; CHF 30'000.- ont été octroyés par le fonds d'action sociale du canton de Fribourg. Au total CHF 90'000.- ont permis de financer les places destinées aux jeunes « hors tout » et à maintenir l'équilibre budgétaire de la mesure.

2. Objectifs de l'évaluation

La présente évaluation vise à (1) mettre à jour les besoins spécifiques tels qu'ils sont relevés par les différent-e-s acteurs et actrices du terrain ainsi qu'à (2) interroger l'apport de la mesure 189 en termes de réponses institutionnelles aux besoins identifiés et exprimés. Il s'agit par la suite de (3) questionner l'efficacité et l'efficience de VIP en termes de coûts et d'effets obtenus.

Un rapport intermédiaire (mars 2022) a présenté les premiers résultats visant à répondre aux deux premiers objectifs (1 et 2) du mandat d'évaluation. Les données ont été récoltées à l'aide d'entretiens qualitatifs (de type exploratoire et approfondi), menés auprès de multiples acteurs et actrices : les jeunes (N= 9) et les diverses figures de professionnel-le-s impliqué-e-s dans l'accompagnement ou le suivi des bénéficiaires, telles que les MSP de la mesure (N=2), un *case-manager* et des AS (N=5). Au début de l'étude, une période initiale d'observation participante a été effectuée dans les locaux de VIP (environ 20 heures). Les analyses sont incluses dans ce document.

Dans le cadre du rapport final, nous présentons les résultats visant à répondre l'objectif 3 de l'évaluation. Les données se basent sur les entretiens qualitatifs conduits avec les acteurs politiques et administratifs (N=7). Nous formulerons enfin et en conclusion des recommandations et suggestions d'amélioration et de développement ultérieur de la mesure VIP.

3. Méthodologie

Phase préparatoire

Afin de comprendre le contexte de l'évaluation, nous nous sommes initialement entretenus avec le directeur de l'OSEO Fribourg ainsi qu'avec la responsable de la mesure. Ces entretiens exploratoires ont permis de saisir les activités concrètes que propose VIP aux jeunes. Nous avons pu également acquérir des informations relatives aux modalités d'accueil et de présentation de la mesure, ainsi que des contacts de personnes clés auprès desquelles réaliser les entretiens qui étaient

prévus. Durant cette phase, MV a effectué plusieurs heures d'observation participante, en se rendant dans les locaux de VIP pendant trois matinées et participant aux ateliers prévus avec les jeunes. Cette immersion a permis d'une part de se présenter et de se faire accepter ; d'autre part, de récolter des informations concernant la structuration de la journée des jeunes participant-e-s et les activités réalisées dans le cadre de la mesure.

Phase d'entretiens individuels

Des entretiens approfondis ont été conduits par la suite. Les entretiens se sont déroulés avec différents acteurs-trices impliqué-e-s directement ou indirectement dans la mesure. Avec les jeunes, les entretiens se sont déroulés en face à face dans les locaux d'OSEO et dans une salle de cours. Le/la jeune avait l'autorisation de s'extraire de l'activité de l'atelier pour se rendre à cet entretien. Les jeunes ont été informés de l'objectif de l'entretien et leur accord a été obtenu pour procéder à l'enregistrement de leurs propos. Dans l'évaluation, des lettres sont utilisées afin de rendre moins reconnaissables les identités des participant-e-s. Les entretiens avec les professionnel-le-s côtoyant les jeunes à différentes étapes ou selon des modalités spécifiques se sont déroulés à distance (par Teams), mis à part les entretiens avec les éducateurs-maîtres socioprofessionnels (MSP) de la mesure.

Dans un deuxième temps, ont été effectués les entretiens avec les acteurs plus « périphériques » du dispositif (représentant-e-s de l'administration et responsables des services sociaux régionaux). Au total, sept entretiens ont été effectués. L'analyse de ce matériau est intégrée dans le présent rapport final. En revanche, dans la mesure où VIP a dû faire face à un taux de remplissage plus bas que prévu en 2021 et jusqu'à l'été 2022, un nombre insuffisant d'entretiens de suivi avec les jeunes a pu être finalement réalisé (N=2), malgré différentes relances et l'aide active de l'équipe VIP. Pour cette raison, ces données ne seront pas prises en compte dans l'analyse.

4. Données qualitatives– Entretiens avec les divers acteurs-trices

4.1 Le point de vue des jeunes impliqué-e-s dans la mesure VIP

Le tableau récapitulatif des entretiens effectués avec les jeunes montre des profils variés en termes de problématiques rencontrées. Ces dernières ont été saisies dans le cadre de récits de vie, puis mobilisés dans l'analyse à travers des extraits d'entretiens. Les problématiques mentionnées dans le tableau sont celles qui ont été révélées à travers (ou grâce à) la mesure VIP. **La mesure VIP a ainsi permis de déceler des problématiques invisibles** ou sous-jacentes aux multiples échecs rencontrés jusque-là dans les parcours des jeunes interviewé-e-s et qui n'avaient pas pu être suffisamment identifiées et explorées par les autres professionnel-le-s intervenu-e-s précédemment (AS, case manager, conseiller-ère ORP...), ni relevée par les jeunes eux/elles-mêmes. Cela nous semble un premier grand résultat qui mérite d'être souligné comme un des apports majeurs de la mesure VIP dans le cadre de l'offre existante en matière d'accompagnement des jeunes et en articulation avec les autres mesures existantes à l'échelle cantonale.

La section suivante propose une analyse de quatre aspects en lien avec les parcours des jeunes : le *background* et l'absence de soutien (familial, institutionnel); la gestion de la/des problématique/s (y compris la connaissance de celle/s-ci) ; les attentes des jeunes lors de l'entrée dans la mesure ; le bilan dressé par les jeunes lors de la sortie (ou en cours) de mesure. Au total, 9 entretiens ont été réalisés.

Jeune	Age	Entrée VIP	Sortie VIP	Durée (mois)	Vague	Problématique décelée par VIP
AA	22	18.01.2021	30.06.2021	6	1	Liberté conditionnelle en attente de jugement
BB	22	15.03.2021	31.08.2021	6	1	Activité structurée pour la prise en charge de sa toxicodépendance + a déménagé
CC	20	11.01.2021	01.07.2021	12	1	Mise en place d'un suivi thérapeutique + validation MR Jeunes AI
DD	30	26.10.2020	15.04.2021	5	1	Apprentissage + appui scolaire OSEO d'1h30 /semaine
EE	23	06.05.2021	30.11.2021	6	1	Poursuit dans « Avenir Formation Pro »
FF	17	19.03.2021	25.06.2021	3	1	Accepté dans une école artistique, poursuit la formation
GG	25	01.09.2020	13.03.2021	9	1	Demande AI en cours en lien avec la toxicodépendance
KJ	21	16.06.2021	30.11.2021	5	2	Mise en place d'un suivi psychologique, poursuit dans « Avenir Formation Pro »
HI	25	1.12.2021	23.12.2022	12	2	Problématique psychologique, toxicomanie

➤ **Problématiques, backgrounds et absence de soutien : trajectoires de rupture**

Les jeunes qui arrivent à VIP ont des profils et des trajectoires hétérogènes : ils/elles présentent des problématiques autant spécifiques que diversifiées. Ces jeunes ont généralement cumulé dans leur parcours antérieur à leur entrée dans VIP plusieurs expériences d'échec (à la fois scolaire et en formation professionnelle) et sont globalement fragilisés-e-s au niveau émotionnel (structures familiales défaillantes, abandons ou décès). Ces éléments contribuent à fragiliser leur (sentiment de) sécurité et leur stabilité tant économique que matérielle et émotionnelle (voire psychique). Le manque de soutien (familial principalement) est un point qu'ils/elles ont souvent en commun. Par la suite, les problématiques que ces jeunes présentent peuvent varier, allant de comportements déviants (usage de drogues, petite délinquance), au développement de troubles psychiques et mentaux (anxiété, trouble bipolaire, personnalité *borderline*, etc.), en passant par le développement de comportements addictifs (dépendance aux jeux, aux drogues). À cela, s'ajoutent de mauvaises conditions de vie, allant d'un dérèglement du rythme de vie et du sommeil jusqu'à vivre sans domicile fixe (dans la rue).

Toutes ces conditions réunies ne permettent pas aux jeunes de définir un projet et de l'entreprendre, qu'il soit de formation ou professionnel. Le fait de vivre dans un contexte (physique, psychique) instable et déstructuré apparaît incompatible avec la maîtrise demandée dans la gestion du quotidien et des tâches requises pour pouvoir réaliser et s'engager dans un stage, un apprentissage, une formation ou a fortiori un emploi. Il est important de remarquer que ces fragilités cumulées dans le temps, intervenant de manière jalonnée dans les parcours individuels, produisent des vulnérabilités sociales importantes sur le moyen-long terme d'une trajectoire de vie. Ces situations révèlent aussi l'absence d'une détection précoce de ces problématiques sous-jacentes et

présentes souvent depuis l'enfance, ainsi que l'absence d'une prise en charge adéquate. La mesure VIP vient pallier cette absence d'accompagnement et de suivi des jeunes dont les parcours sont parsemés de failles éducatives et d'échecs scolaires.

Lorsqu'ils/elles arrivent à VIP, les jeunes se disent « perdu-e-s », n'ayant pas de projet d'avenir clair. Ils/elles mettent en avant le fait d'avoir un rythme de vie qui les empêchent d'avoir des activités : leur vie sociale est restreinte voire absente. À cela s'ajoutent de fortes restrictions financières, rendant leur possibilité économique extrêmement limitée, voire absente. Plusieurs sont à l'aide sociale, certain-e-s vivent avec un parent (dans la majorité des cas, les parents sont séparés ou veufs/veuves). Souvent, ce parent est aussi bénéficiaire d'une assurance sociale (chômage, AI) ou de l'aide sociale, ou exerce un emploi précaire. À cela s'ajoute le fait que les parents ne semblent pas exercer un rôle parental très important : d'après les propos recueillis auprès des jeunes notamment, les parents ne soutiennent pas leurs enfants dans leurs démarches durant la mesure, voire n'ont plus de contact avec les jeunes. Lorsque les jeunes évoquent ou reconstruisent leurs trajectoires, ils/elles invoquent des moments charnière, notamment des échecs dans le cadre du parcours à l'école obligatoire ou en apprentissage, qui ont ensuite scellé leur « destin ». Dans les deux encadrés suivants, nous illustrons deux types de ruptures, telles que restituées par les jeunes : dans le premier cas, elles sont de nature relationnelle dans un contexte parental et/ou familial défaillant (encadré 1. Ruptures familiales) ; dans le second cas, elles sont de nature institutionnelle dans un contexte d'échec à la fin de la période scolaire ou d'absence ou de non-concrétisation possible d'un projet de formation initiale (encadré 2. Ruptures institutionnelles).

Encadre 1. Ruptures familiales

EE est un jeune de 23 ans ayant commencé « Avenir 20-25 » (aujourd'hui « Avenir Formation Pro »). Suite aux multiples absences, EE est réorienté par son AS vers VIP. Dans cette mesure, une prise en charge pour son addiction aux jeux est mise en place. EE a entamé depuis un suivi psychologique en lien avec la démotivation ressentie et les abandons répétés qu'il a pu connaître dans différentes activités.

15 ans. Enfin déjà là c'était compliqué. Parce que la scolarité, tout ce qui était CO ce n'était pas terrible niveau notes. Parce que j'avais beaucoup de soucis familiaux à l'époque. J'étais en famille d'accueil, en foyer, et du coup j'étais dans un état d'esprit où je me sentais un peu abandonné. Et ma réponse à ça c'était de me révolter contre tout, tout ce qui était niveau scolaire, éducatif. Et du coup, en fait, je ne faisais plus rien à l'école, et la 3^{ème} année j'ai été suspendu la moitié de l'année. Du coup, je n'ai pas fait le test final. J'ai eu beaucoup d'absences injustifiées.

KJ est une jeune femme de 21 ans, ayant également commencé avec « Avenir 20-25 ». Elle ne se sentait pas « prête » et a été adressée à VIP. Ici, des problématiques importantes d'origine psychologique ont été décelées et elle a été accompagnée vers une prise en charge thérapeutique de différentes angoisses et phobies sociales.

Mes parents, que ce soit mon père ou ma mère, mon père aussi des fois était maladroit dans ses paroles, ont souvent tendance à me rabaisser. Automatiquement, je me renfermais, je me disais que je suis nulle, je n'y arriverais jamais, je resterais toute ma vie à la maison. Automatiquement, je n'arrivais plus à m'intéresser aux autres, à savoir comment leur parler, ce que je pouvais dire ou ne pas dire, ce genre de choses quoi.

Encadre 2. Ruptures institutionnelles

DD est un homme de 30 ans, avec un parcours fragilisé par plusieurs événements de vie (enfant adopté, décès d'un parent adoptif à l'enfance, décès du deuxième parent adoptif à l'adolescence, abandon lors de l'apprentissage, consommation de drogues). Cette série de fragilités l'amène à un déficit de rendement scolaire qui, s'il n'est pas très important (moyenne de 4,5 durant l'apprentissage), ravive une insécurité personnelle profonde.

Je n'ai pas quitté l'apprentissage, ils m'ont clairement dit que la boîte ne pouvait pas garder quelqu'un de ce niveau-là, vu l'excellence de la boîte en soi.

GG est un jeune homme de 25 ans, au parcours scolaire difficile (humiliation, échec scolaire). Il a commencé un apprentissage qui s'est terminé par un conflit avec l'employeur. Il a par la suite effectué de nombreuses mesures. Il arrive à VIP par le biais d'une éducatrice de rue de Reper et une AS du service social de Romont. Dans le cadre de VIP, il prépare un recours dans le cadre de sa demande AI relative à sa toxicodépendance. Il explique ses échecs par le fait d'avoir été confronté à des situations où les institutions (notamment scolaires) ne lui ont pas donné des « chances » de réussir.

Ce n'est pas en se faisant rabaisser qu'on a envie de travailler. Après, certes, y en a qui se font rabaisser et que ça leur donne envie d'y aller, de réagir mais des fois c'est tellement mesquin, méchant, que ça te démotive encore plus. Moi, c'était un peu le cas, je n'avais pas envie de réussir, ce n'est pas que je n'avais pas envie de réussir, c'est que... on ne me donnait pas la possibilité de réussir si je peux dire ça comme ça.

Si d'une part, le soutien (affectif, cognitif, éducatif) des parents manque, ce qui vient fragiliser l'estime de soi mais également la motivation à réussir ; d'autre part, l'institution scolaire (pour GG) ou l'employeur dans le cadre d'un apprentissage (pour DD) se montrent sourds face aux demandes et besoins des jeunes, mais aussi face aux possibilités « d'adapter » leurs propres exigences, y compris en changeant de tempo, à un moment où les jeunes avaient encore des capacités pour répondre et l'entraînent pour rebondir.

➤ Conscience des jeunes vs prise en charge de la problématique

Les jeunes, lorsqu'ils/elles arrivent à VIP, sont généralement conscient-e-s d'avoir un problème qui les empêche de mener une vie normale, d'entreprendre des démarches notamment administratives ou de recherche d'emploi, de construire et d'entretenir une vie sociale, etc. Très souvent, ils/elles identifient un problème « de rythme », autrement dit un dérèglement du rythme de vie, qui n'est plus structuré autour d'objectifs ni scandé par des actes répétés à des horaires réguliers. Ils/elles se disent abandonné-e-s, voire livré-e-s à eux/elles-mêmes sans rien à faire au cours de leurs journées. Le fait de se désocialiser (d'un rythme, d'une activité) les amène à développer des addictions (aux écrans), de la dépendance aux drogues, des habitudes alimentaires ou une hygiène de vie mauvaises (un seul repas par jour, dormir en journée). L'ensemble de ce dérèglement du rythme de vie a un impact sur leur vie sociale (isolement, voire (risque d') exclusion sociale). Parfois ces différents problèmes se cumulent.

J'ai eu une période un peu compliquée, je suis resté deux ans à la rue, trois et puis après, à la fin de ces trois ans, j'ai commencé un peu à chercher du boulot [...] j'avais un peu perdu la notion du temps. Enfin, je m'endormais à 4h00 du matin et je me réveillais à 13h00 et puis d'ailleurs, j'ai un peu du mal à faire la reconversion (BB, 22 ans)

J'étais un peu dans une déprime, j'étais de nouveau dans une démotivation par rapport au fait que le monde s'effondre sur moi, que c'est que des catastrophes qui pourraient m'arriver. Je me suis vraiment laissé sombrer dans ce sentiment-là en lâchant tout ce que j'avais autour de moi. Et puis ça a pris des années, je me suis perdu comme ça, enfin je veux dire je passais mes journées à rien faire sans être concentré sur un but, je veux dire je me suis stagné quelque part où il ne fallait pas (DD, 30 ans)

Pour certain-e-s, le déplacement constitue en soi un effort important et le fait de se rendre à VIP en transport public représente parfois un stress, voire un facteur de fatigue. Pour d'autres, le fait de rencontrer de nouvelles personnes (qu'il s'agisse d'autres jeunes, de professionnel-le-s, etc.) représente un stress supplémentaire. Pour KJ, une prise de médicaments est nécessaire en ce sens avant de se rendre à VIP ; de son côté, AA exprime sa difficulté à avoir des échanges et à discuter avec les autres jeunes dans le cadre des activités prévues par la mesure.

C'est plus pesant pour moi de devoir parler avec les gens et puis devoir faire des activités avec les gens toute la journée que rester tout seul (AA, 22 ans).

➤ **Attentes des jeunes et objectifs fixés à VIP**

Les jeunes à VIP ont en commun le fait de vouloir « s'en sortir », ils/elles souhaitent changer leur style de vie, qu'ils/elles jugent mauvais, voire malsain. Souvent désemparé-e-s et sans outils pour y arriver, VIP répond en ce sens à leurs besoins, notamment en leur donnant « du temps sans mettre la pression », en les accueillant et en les accompagnant à reconnaître leur problématique, en les aidant à mettre en place des solutions. Si parfois les objectifs établis par les jeunes peuvent paraître basiques ou minimalistes, ils se révèlent toutefois essentiels (respect de la ponctualité, régularité des présences, prendre soin de soi, suivi médical, etc.) pour pouvoir entrer dans le monde de la formation professionnelle et a fortiori du premier marché du travail.

Si maintenant je ne vais pas là-bas, je ne me lève pas, je reste à la maison toute la journée, quand je suis à la maison je ne me lève pas, je ne cherche pas de travail, je ne fais rien du tout, je n'ai pas de rythme, je n'arrive pas à me lever et c'est un engrenage. Du coup, rien que le fait d'être là, d'être à 8h00 du matin de faire toute la journée et de ne pas pouvoir faire n'importe quoi, ça m'aide pour toute la suite (AA, 22 ans).

J'ai établi de travailler la ponctualité et puis la précision au travail. Et puis aussi un peu prendre soin aussi de ma santé parce que j'ai quelques difficultés à prendre soin de moi (BB, 22 ans)

Pour AA et BB, il s'agit de mettre en place des rythmes qui structurent leur quotidien (se lever, être présent), tandis que KJ et EE mettent en avant l'aspect motivationnel lié au fait d'avoir des horaires et un lieu où se rendre (EE), ainsi que l'importance du « côté humain » et des échanges (KJ) :

Pour moi c'est une bonne mesure parce que c'est dans mes objectifs, c'est de stimuler mon rythme justement, et ça, ça répond à mes demandes [...]. Après, pour moi, je trouve que c'est vraiment une bonne mesure [...] le fait qu'on est proactif, c'est une bonne chose, le fait qu'on fait quelque chose pendant quelques mois, quelques semaines, ça va être quand même beaucoup plus facile que si on ne faisait rien avant (EE, 23 ans)

J'avais envie de retrouver un côté humain, de reparler avec des gens, mais ce n'était pas vraiment des objectifs je pense que de me mettre des objectifs, c'est un petit peu me mettre

de la pression. J'aurais peur de ne pas y arriver, et là, le fait que l'on m'ait laissé je pense que ce n'est pas pour tout le monde, mais en tout cas pour moi, c'était très bien de m'avoir laissé faire un petit peu mon schéma comme moi je l'entendais, avancer à mon rythme (KJ, 21 ans)

L'importance de définir des priorités, et d'être partie prenante de ce processus, permet aux jeunes, comme le met en exergue LE, de poser les premières bases d'une mise en mouvement dans un cadre de vie plus structuré, sans être soumis à des objectifs trop exigeants qui risqueraient d'exposer les jeunes à des échecs supplémentaires.

➤ **Evaluation des jeunes de la mesure VIP**

Finalement, les entretiens ont permis de questionner les jeunes quant à leur satisfaction vis-à-vis de cette mesure, en leur demandant si les objectifs fixés dans le cadre de cette dernière permettaient de répondre à leurs besoins. En effet, dans le cadre du premier entretien, des objectifs sont établis avec le/la jeune qui est ensuite invité-e à remplir une sorte de formulaire et à cocher ce qu'il/elle considère comme des priorités sur lesquelles travailler. Ces dernières peuvent être très basiques, tels que respecter la ponctualité, maintenir une régularité dans les présences, soigner son alimentation ou son sommeil, etc. Il s'agit d'exigences de base qui viennent pourtant compléter et personnaliser les objectifs globaux de la mesure VIP.

De manière générale, les jeunes répondent positivement quant aux bénéfices qu'ils/elles ont tiré de cette mesure : un sentiment d'acceptation de soi est exprimé, ainsi qu'un regain de confiance en soi et envers l'avenir. Les jeunes à VIP n'expriment pas d'attentes à proprement parler, ce sont davantage des demandes d'aide qui sont formulées. Ces dernières peuvent être très concrètes (réponses à des lettres, gestion de l'administration, prendre un rendez-vous médical, etc.). Finalement, c'est le bien-être qui est mis en avant : la présence à l'atelier et le contexte dans lequel se déroulent les activités à VIP a, en retour, des répercussions positives sur leurs rythmes de vie, et donc sur leur santé.

Ça m'a aidé comme j'ai dit de reprendre un rythme de mes journées. Et, ça m'a fait du bien au niveau moral. Enfin, je trouve que ça fait du bien... de voir d'autres gens (CC, 20 ans)

À me recadrer, déjà maintenant ça a fait un peu effet parce que, je mange de nouveau un peu mieux, j'ai de nouveau un rythme, parce que je commençais gentiment à devenir déprimé, pas déprimé, mais euh comment dire nerveux quoi, m'énerver pour un rien et pour un tout quoi. Et du coup ça devenait invivable, même pour moi, quoi. Et puis le fait de m'être rythmé et de mettre mes idées sur quelque chose à la place de rien faire quoi, ça m'aide bien quoi (BB, 22 ans)

Certain-e-s jeunes mettent en avant aussi les compétences sociales acquises durant la mesure VIP. Ces dernières peuvent se référer à l'apprentissage du respect des règles de sécurité, à la collaboration durant les activités, ou tout simplement au travers des interactions sociales avec les autres jeunes et avec les MSP.

Au niveau du cadre horaire, moi j'étais déboussolé et là ils m'ont remis correct. Au niveau du fait qu'administrativement il faut quand même avoir une certaine base, là ils m'ont recadré aussi. Au niveau de la conversation avec autrui, avec une équipe, des collègues, avec peu importe qui pourrait être en connexion avec ma personne, là aussi ils ont fait en sorte que ça puisse aboutir sur quelque chose. Au niveau du travail aussi, du cadrage du travail d'atelier manuel, de se rendre compte de ce que l'on peut faire individuellement et grâce aux autres,

de par rapport à ce qu'ils pourront donner de leur personne pour aboutir à quelque chose. Et puis par rapport à tout ce qu'est l'infrastructure, pour que l'on puisse aboutir dans nos démarches. (DD, 30 ans)

VIP m'a aidé à me refamiliariser avec le monde du travail, venir le matin, reparler avec des gens, parce que c'est vrai que je ne parlais avec plus personne comme je ne travaillais pas. Toutes les choses que j'ai reçues sur le bilan, je les ai entendues en paroles, du coup cela m'a fait quelque chose quand on me l'a dit les yeux dans les yeux. Cela m'a fait quelque chose, cela m'a fait plaisir parce que le bilan, finalement je l'ai eu pratiquement tous les jours à VIP (KJ, 21 ans)

En conclusion, les jeunes ont conscience des multiples difficultés empêchant leur quotidien de se structurer autour d'objectifs les permettant de se projeter dans l'avenir et expriment le besoin d'avoir un cadre bienveillant leur permettant de fixer des objectifs atteignables en fonction de leurs possibilités du moment. En ce sens, VIP répond pleinement aux besoins exprimés.

4.2 Le point de vue des professionnel-le-s impliqué-e-s dans l'accompagnement

Autour des jeunes, un ensemble de figures professionnelles différentes sont déployées et s'activent dans le suivi et l'accompagnement à différents niveaux et degrés d'implication. Il s'agit des assistants sociaux et assistantes sociales - (AS), des *case-manager*, des éducateurs et éducatrices de rue et des maîtres socioprofessionnels (MSP). Ces figures professionnelles rencontrent les jeunes à différents moments et phases de leur parcours. Les AS possèdent généralement une connaissance ancienne et parfois plus approfondie du parcours des jeunes, notamment en lien avec les démarches administratives en cours (dossier médical, problèmes de justice, etc.) ou l'histoire familiale. Le/la case manager quant à lui/elle intervient en deux phases : avant la signature d'un contrat de stage et durant le suivi. Dans le cadre de cette évaluation, nous avons interviewé un *case-manager* de la transition 2, c'est-à-dire intervenant dès la signature d'un contrat d'apprentissage ou dans l'accompagnement d'un-e jeune sans solution en termes de place de formation à l'issue d'un semestre de motivation.

Il y a finalement la figure centrale des maîtres socioprofessionnels (MSP), dont la formation initiale peut être variée (en termes de métier appris, de parcours antérieur en entreprise, d'expérience dans le champ de l'éducation). Au sein de VIP, deux MSP sont présents et encadrent les jeunes dans les activités de production et créatives (les ateliers, le sport, la vente, etc.), mais aussi dans différentes démarches (administratives, médicales, etc.). Ils assurent également un suivi de problématiques spécifiques dans le cadre d'un accompagnement personnalisé et inscrit dans la durée de la mesure, variable de 3 à 12 mois selon les jeunes.

Case-manager

MO est case manager à l'école professionnelle artisanale et industrielle de Fribourg (EPAI) depuis 2 ans et travaille dans le cadre de la Plateforme Jeune depuis 8 ans. Il est en charge d'assurer le suivi des jeunes à partir de la signature d'un contrat d'apprentissage et durant toute la formation. Le suivi du/de la jeune dure tout au long de son apprentissage, ce qui peut comporter d'éventuelles difficultés (rupture du contrat, abandon, etc.). C'est par ce biais que MO réceptionne les dossiers de la Plateforme Jeune et en produit une évaluation dans l'objectif de les orienter vers une mesure (comme VIP). L'évaluation du dossier comporte l'analyse de la prise en charge assurantielle du/de la jeune, du fait de sa participation à une formation, un apprentissage, un stage, etc. En fonction de tous ces éléments, une décision relative à l'orientation vers une mesure (y compris la MIS 189) est

prise. Le case manager évalue l'autonomie du/de la jeune et ses éventuels « freins », c'est-à-dire ses (in)capacités scolaires, son réseau, ses ressources financières, la nécessité d'une éventuelle prise en charge thérapeutique, etc.

MO considère VIP comme une « bonne mesure » par le fait que cette dernière permet aux jeunes avec des difficultés de structurer leur quotidien, d'acquérir un rythme et, en dernier ressort, de décrocher un stage de longue durée ou un emploi. Pour MO, le profil du public cible de la mesure VIP est celui de jeunes ayant un besoin marqué d'encadrement et de structure au sein de laquelle entraîner leur résistance au travail.

Un bon candidat pour VIP c'est une personne qui a depuis longtemps une rupture professionnelle et sociale et qui est dans un processus de désaffiliation et qu'il faut retourner dans le système. Les jeunes qui vont vers la mesure VIP, ont déjà fait un semestre de motivation, ils n'ont pas de droit à nouveau au chômage, ils n'ont pas retravaillé depuis une année, ils n'ont pas d'aide sociale, il n'y a pas de prise en charge au niveau de l'Al. VIP est là pour répondre « au trou du filet de sécurité sociale ». VIP est une réponse quand ils sont hors de tout. C'est là où pour nous, en tant que case manager, que c'est intéressant (MO, case manager)

Si les jeunes « qui n'ont droit à rien » semblent une priorité pour les adresser dans la mesure VIP, cette dernière est aussi considérée comme une mesure de transition :

VIP est un SAS préalable à Avenir 20-25. Une fois la situation évaluée et validée, le jeune peut se diriger vers Avenir 20-25 [désormais nommé Avenir Formation Pro] (MO, case manager)

En ce sens, la mesure VIP répond à un besoin réel, rencontré sur le terrain par les professionnel-le-s qui ont parfois peu d'alternatives à proposer. Le fait de rester parfois de nombreuses années en dehors de toute activité (de formation, d'emploi), construit ces jeunes comme un public avec des besoins spécifiques en termes d'accompagnement, en particulier sous la forme de suivis intensifs et individualisés.

Pour nous, VIP c'est une grande ressource de pouvoir se dire que la collaboration se passe bien, que la prise en charge est faite de façon intelligente. Souvent quand je présente VIP à des jeunes il y a beaucoup d'enthousiasme. Car c'est un petit groupe, une présence assez importante des maîtres socioprofessionnels. En termes de satisfaction, c'est une mesure qui fait complètement sens dans le dispositif (MO, case manager)

Comme pour d'autres mesures, VIP est activée seulement lorsque le/la jeune est « preneur/preneuse ». Dans les situations où les jeunes sont inscrit-e-s de manière forcée ou sous la menace de subir une perte financière (par exemple la suppression de leur indemnité mensuelle), la mesure s'avère en effet inutile :

Ce sont les mêmes situations d'échecs que dans toutes les autres mesures. C'est la personne qui n'est pas prête à entrer dans un processus de recherche de place de formation. Quand la personne explique qu'elle n'est pas motivée car elle est obligée, la mesure est donc vite lâchée car il y a une pression extérieure qui est en contradiction avec le fait de construire son projet professionnel et ça ne marche pas (MO, case-manager)

Assistantes sociales

Les assistantes sociales (AS) interviewées (toutes des femmes) ont un regard global sur les situations des jeunes, qu'elles suivent parfois depuis plusieurs années. BER est une assistante sociale qui travaille depuis de nombreuses années dans la Gruyère. Elle a un regard rétrospectif sur l'évolution dans le temps des problématiques en lien avec ce public. Pour elle, le public cible de VIP est celui de jeunes qui ne sont pas intégré-e-s au marché du travail, qui n'ont très souvent pas terminé leur scolarité obligatoire ou qui n'ont pas fait une formation initiale. KE est une assistante sociale travaillant dans les services du LAC depuis une dizaine d'années. Pour BER et KE, le public de VIP est constitué de jeunes qui n'arrivent pas à tenir un rythme de travail et qui ont souvent échoué à l'issue des autres mesures fréquentées pour cette même raison (arrivées en retard, fatigue, etc.) : « ce sont des jeunes qui n'arrivent pas à être dans la continuité » dit BER.

Ce sont des jeunes qui, même s'ils ne sont pas vraiment dans la rue, mais ils sont livrés à eux-mêmes, ce sont des jeunes qui n'ont pas fini leur scolarité, qui ne font rien depuis des années. Ce sont des jeunes qui ne se lèvent pas le matin, qui n'ont plus de rythme [...] qui ont vraiment besoin d'être accompagnés. Je veux dire, pour beaucoup d'entre eux [et elles] il faut presque aller les chercher dans leur lit le matin. Pour moi, c'est donc une mesure qui est vraiment, vraiment nécessaire (BER, AS, Gruyère, 70%)

En ce sens, VIP permet de sortir ces jeunes de leur isolement social. Parfois, la mesure permet de faire émerger des problématiques plus sévères, de poser un diagnostic médical et de diriger le/la jeune vers une prise en charge adéquate, voire d'entamer une demande AI. Cette AS parle aussi de « désaffiliation » de jeunes décrits comme déconnectés de liens institutionnels et parfois humains:

Quand j'ai un jeune avec qui je ne peux vraiment rien construire parce que c'est un jeune qui est vraiment perdu, disons, cette mesure permet de rencontrer une personne (la responsable de la mesure) et d'avoir ce lien avec une personne qui est compétente, ouverte et accueillante. Ce premier entretien permet au jeune déjà de se détendre, de l'aider à se décider d'aller dans cette mesure et ça a déjà permis de construire un lien avec cette personne ce qui est, à mon avis, essentiel (BER, AS, Gruyère, 70%)

La mesure VIP propose un cadre sécurisant au sein duquel peut être construit un lien de confiance et peuvent être rétablies les conditions essentielles pour se reconnecter (à soi, aux autres, aux exigences du marché du travail, etc.). Ce contexte favorise l'élaboration et la consolidation d'un projet de formation :

Pouvoir accueillir un jeune dans la situation dans laquelle il est au moment du début de la mesure d'insertion sociale, de pouvoir construire ou consolider son projet d'insertion professionnelle, de formation et de pouvoir faire un bout de chemin avec lui pour l'amener à être outillé, à pouvoir lui amener du soutien, mais vraiment dans sa globalité, de prendre le jeune vraiment dans toute sa globalité (KE, AS, LAC, 50%)

La mesure VIP, que BER considère comme « enfin arrivée ! », répond aux besoins de ce profil de jeunes pour qui d'autres mesures ne sont pas adaptées car trop exigeantes (en termes d'horaires, de présence, de rendement, etc.) et les exposent de ce fait à un fort risque d'échecs ultérieurs. Pour KE, VIP permet à ce public particulièrement fragilisé de se reconstruire, de regagner confiance (en soi-même, mais aussi envers le monde) par le fait de mettre l'accent sur un rythme adapté, voire par la mise en place d'un programme « sur mesure », mais aussi en s'attachant à la (re-)construction du lien.

Le point fort pour moi, c'est cette collaboration très active avec (la responsable de la mesure), comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je sais où en est le jeune à tout moment, il y a vraiment une collaboration, un partenariat. On va s'appeler, on va réfléchir à des pistes ensemble. Elle va toujours faire les démarches avec l'accord du jeune, au point d'appeler le médecin pour soutenir le jeune dans sa compréhension de ce qu'il a, de ce qu'il pourrait avoir comme limitation. Et c'est vraiment très soutenant pour le jeune. Elle crée un lien. Moi je vois durant les entretiens qu'on a ensemble, il y a vraiment un lien de confiance qui est établi avec (la responsable de la mesure) et de manière très juste parce qu'elle représente quand même ce cadre, mais il y a tout ce côté empathique envers le jeune et en même temps elle arrive bien à remettre le cadre et c'est un juste milieu qui est très rassurant je trouve pour le jeune et pour moi aussi, en tant que professionnelle (KE, AS, LAC 50%).

Du point de vue des AS, la capacité de la mesure à « aller chercher » le/la jeune là où il/elle en est dans son parcours, et de s'adapter à ses besoins du moment, dans un cadre autant soutenant que flexible offrant la possibilité d'une (re)mise en mouvement, la rend une option fortement appréciée, y compris en l'absence d'autres orientations possibles.

Responsables d'atelier

L'encadrement à VIP est assuré par deux responsables d'atelier (RA1, RA2) dont le parcours et la formation diffèrent. Cette diversité au sein de l'équipe de VIP apporte à la fois un regard et des compétences complémentaires. Lorsque ces RA, également MSP, doivent définir leur public cible, ils rejoignent les descriptions fournies par les autres professionnel-le-s : il s'agit de jeunes nécessitant une relation d'accompagnement souvent très intense.

Des jeunes qui ont été pendant un certain temps en rupture, sans rien pour les accompagner [...] ont eu un laps de temps où ils ont été livrés à eux-mêmes. Cette configuration les coupe parfois de liens sociaux, d'activité physique, d'hygiène de vie propice à leur développement. Tous au bénéfice de l'aide sociale. Ils sont en tous cas dans une période de vulnérabilité et puis on leur offre un espace, un moment où ils peuvent faire le choix d'un changement. Et certains vont le saisir, d'autres pas. Certains, ça va prendre plus de temps (RA1)

Souvent désocialisés, souvent en rupture familiale. Et puis, surtout la mixité des backgrounds, c'est ça aussi qui amène à la difficulté de trouver un dénominateur commun. Parce qu'ils viennent tous d'univers radicalement différents, bon on a tous des parcours différents, mais ils arrivent tous avec des bagages ultra chargés, ultra lourds (RA2)

La capacité d'accueil de VIP a été fixée dès l'origine à 14 personnes, ce qui en fait a priori un petit groupe. Les nombreuses spécificités liées aux problématiques de chaque jeune placent cependant l'équipe socio-éducative de VIP face à de multiples défis, notamment dans l'organisation des activités.

Il y a une incertitude sur la pérennité de la structure, c'est une des incertitudes : il y a l'incertitude de la présence des jeunes, il y a l'incertitude des matériaux, il y a l'incertitude de la clientèle, parce qu'on a quand même une boutique, mais la boutique a beaucoup de peine à faire venir du monde, et ça amène une espèce de mélange d'incertitude, qui moi avec ma constitution personnelle ne m'empêche pas de vivre, mais dont je sens que c'est des freins assez importants quant au fait de trouver un bon rythme dans la mesure (RA2)

L'hétérogénéité du groupe fait qu'il n'existe pas une vraie « journée-type ». De nombreux imprévus doivent souvent être gérés au quotidien. Par exemple, certain-e-s jeunes arrivent avec des questions

« urgentes » (concernant des relations avec la justice, un suivi médical, etc.), ce qui a un impact sur le déroulement prévu de l'activité dans l'atelier. Pour les MSP, il est évident que la taille du groupe ne pourrait pas être plus grande au vu des caractéristiques du public accueilli.

En tant que responsable d'atelier, nous sommes amenés à répondre à des besoins autres que ceux directement liés à la conduite d'un atelier. En effet, une grande partie de notre temps est consacrée à de l'accompagnement individuel (entretien de référence hors atelier). Nous assumons également les téléphones au sein de la structure, les visites des clients pour des achats ou des commandes, la gestion de l'entretien des locaux et de l'outillage, nous sommes aussi préposés à la sécurité, à l'entretien du véhicule, à la gestion des stocks, mais également de la caisse, et d'autres tâches ponctuelles qui viennent s'ajouter. Toutes ces tâches nous prennent du temps et nécessitent une bonne organisation afin de ne pas préteriter notre accompagnement. Le cahier des charges actuel est plus conséquent que celui qui avait été pensé à la base. (RA1)

Les deux RA sont souvent sollicités et doivent mobiliser une panoplie de compétences et des savoir-faire pour assurer à la fois la tenue d'activités sous forme d'ateliers (activités créatives, manuelles, etc.) et un accompagnement socio-éducatif important. Cela interroge également l'adaptation du cahier des charges initialement prévu pour les RA au regard de la réalité des tâches et des activités effectivement réalisées :

Mais le quotidien nous démontre que d'une part, dans leur accompagnement en tant qu'humain, en tant que personnes, ils ont des besoins de s'équilibrer au niveau de leur rythme de vie, d'apprendre à communiquer, de respecter des directives et on se rend compte qu'on est très vite pris par la masse de facteurs qui les entoure. On n'est pas en train d'accompagner un jeune vers de l'emploi, on est en train d'accompagner des jeunes pour déjà réguler la base de leur vie (RA2)

Pour les deux RA, il s'agit d'un accompagnement global au sein duquel la dimension socio-éducative prévaut :

Parce que c'est bien plus que du coaching et juste développer des compétences transversales pour que demain ils signent une place d'apprentissage. C'est de travailler sur tous les aspects de la personnalité, toutes les blessures... Notre accompagnement englobe les dimensions biopsychosociales (RA1)

L'organisation du quotidien se structure autour de rituels qui permettent de donner un cadre et de rythmer la journée, tout en cherchant à adapter l'activité au groupe et à chaque personne en particulier. Il est parfois demandé à la/au jeune d'amener des « idées » de projet. Ces consignes peuvent parfois paraître compliquées pour certain-e-s jeunes qui expriment le besoin de recevoir des directives claires et définies par d'autres. Afin de développer leur sens d'appartenance mais également de participation, un équilibre entre ces deux finalités est recherché.

Ça va varier aussi [en fonction] de l'autonomie de la personne. Pour certains, ce n'est pas rassurant du tout [d'amener leur idée] et que certains ont besoin qu'on leur dise de manière très claire, il y a des profils qui se différencient. Il y en a certains, comme je disais, où au bout d'un moment, il faut aller vers eux et leur donner la marche à suivre (RA1)

Les compétences à développer sont transversales, mais elles ne se limitent pas à des compétences professionnelles. Il s'agit autant de « savoir-faire » que de « savoir-être », de connaissances pratiques que de dispositions sociales. L'objectif final est celui d'amener les jeunes à développer une

autonomie dans l'organisation et la réalisation des tâches qui leur sont confiées et d'acquérir des compétences pratiques. Les deux MSP soulignent l'importance de développer ces compétences en s'adaptant au rythme du/de la jeune dans un contexte qui se montre souple et bienveillant :

C'est aussi qu'ils arrivent à tenir un rythme de travail, qu'ils puissent avoir un endroit sécurisé où ils se sentent bien. Parce que des fois c'est déjà compliqué pour certains de se mobiliser donc il faut que ce soit un cadre où ils se sentent bien et où ils ont envie d'évoluer (RA1)

Au-delà des objectifs inhérents à la mesure, des objectifs personnalisés sont fixés avec les jeunes dans le cadre d'entretiens réguliers (entretien initial, bilans successifs). Ces objectifs sont au fur et à mesure évalués avec les jeunes eux/elles-mêmes dans le cadre d'évaluations répétées. Ces moments sont bénéfiques pour deux raisons : la première est que cela permet de valoriser le travail des jeunes à leurs propres yeux, mais également leur avancement dans leur parcours ; la seconde est que cela les amène à prendre conscience de leurs progrès et de leurs capacités individuelles, ce qui contribue à (re)construire leur confiance en eux/elles et alimente leur (re)mise en mouvement, en leur procurant un sentiment de bien-être très important. C'est ce que souligne un RA :

Le fait de dire « ton objet il est bien réussi », de voir ce que ça procure, physiquement déjà, sur leurs visages ou autres. On sent que c'est très intense, c'est très fort. Et ça on le retrouve dans mes entretiens références, j'aime bien prendre le temps de marquer chaque petit pas qui est fait. Et là c'est fort quoi, vraiment j'ai eu des échanges, des moments vraiment très forts émotionnellement par rapport à ça. Quand ils arrivent à conscientiser où ils étaient le premier jour quand ils sont arrivés et déjà quelques semaines après, c'est très valorisant pour eux (RA1)

Finalement, les entretiens individuels sont des moments relativement privilégiés lors desquels des objectifs personnels parfois en lien avec la santé, l'hygiène de vie, etc. permettent de faire des « points de situation » plus globaux.

L'aspect santé fait entièrement partie d'un processus d'insertion socio-professionnelle. Et puis, pour revenir peut-être au processus, j'ai une liste avec plein d'attitudes, compétences, dont certaines plus liées à la pratique, d'autres au savoir-être et à la santé. Et puis ce que je demande au jeune, c'est de regarder cette liste et de tracer toutes celles qu'il a pu acquérir, déjà qui sont acquises. Et puis on se retrouve, et puis je lui demande de prendre point après point et de me dire s'il pense qu'elles sont acquises, partiellement acquises ou non acquises. C'est vraiment une discussion ouverte où je lui apporte aussi mes observations (RA1)

Au final, l'accompagnement dans le cadre de VIP se présente comme un véritable accompagnement individuel global.

4.3 Le point de vue des acteurs politiques et administratifs

Suite à des entretiens avec trois représentant-e-s de l'administration cantonale, un dernier volet d'entretiens a été réalisé avec des responsables de services sociaux régionaux, ainsi que de la plateforme jeunes (PFJ) du canton de Fribourg. Si ces acteurs et actrices ne rencontrent pas, ou moins souvent, les bénéficiaires, ils et elles ont été impliqué-e-s à différents degrés dans la phase d'élaboration de la MIS 189. Ainsi, ces acteurs ont contribué à titre consultatif ou de manière plus active à la définition de public-cible de la mesure, ainsi qu'aux modalités de sa prise en charge en amont de son lancement. Leurs collaborations avec l'équipe de VIP, variables selon leurs fonctions respectives notamment, a perduré plus ou moins régulièrement tout au long des trois années

initiales de la période dite « pilote » de la mesure. C'est pour approfondir la question des modalités de collaboration entre ces acteurs que ce dernier volet d'entretiens a été réalisé. Plus précisément, au moment où la mesure était confrontée à un nombre de jeunes accueillis moins important que nécessaire à garantir sa survie financière, ce qui menaçait fortement sa pérennisation, le dernier volet d'entretiens visait 3 objectifs principaux : 1) préciser les contours du public-cible de VIP et les besoins auxquels la mesure répondait dans le panorama des dispositifs existants, ainsi que leur évolution éventuelle ; (2) comprendre les modalités d'activation de la mesure de la part des services sociaux, ainsi que leur représentation des besoins auxquels VIP est censée répondre ; (3) approfondir la compréhension des modalités de collaboration entre ces différents acteurs afin de repérer des pistes d'amélioration possible pour la mesure VIP.

Un public-cible bien identifié

Selon les responsables administratifs interrogés, le profil des jeunes orientés vers VIP est bien identifié : il s'agit de jeunes qui, à la fin du cycle d'orientation (CO), ne possèdent pas les exigences scolaires de base et pour lesquels un suivi individuel est souvent nécessaire, ou des jeunes ayant abandonné l'école prématurément (n'ayant pas fini le 2^{ème} cycle ; ils/elles ne sont pas inscrit-e-s au SEMO et n'ayant pas trouvé pas de place d'apprentissage (ou n'ayant pas réussi à s'y maintenir). Le premier trait commun du public cible de VIP est donc celui d'un manque à combler en matière d'« exigences de base » nécessaires pour pouvoir entrer dans un projet professionnel et formatif, soit au niveau des *soft skills* comme se réveiller le matin ou être capable de travailler en équipe. Ainsi, si le programme « Avenir Jeunes », devenu plus récemment Avenir Formation Pro, était initialement censé répondre aux besoins de ce public, il s'est révélé inadéquat pour un sous-groupe de cette population, celui de jeunes n'ayant pas les ressources, voire les compétences suffisantes, pour pouvoir y rentrer. La mesure VIP alors a été pensée comme une « passerelle » permettant à ces jeunes de se préparer à entreprendre un programme de formation plus poussé et à s'y projeter, autrement dit, une antichambre vers Avenir Formation Pro, comme le dit ici un responsable d'un service social régional :

À côté de ça [Avenir Jeunes] il y a des jeunes qui n'ont pas nécessairement les prérequis pour cette formation, pour rechercher une formation, donc il faut quand même évaluer leurs possibilités d'entrer dans une formation : est-ce qu'ils ont les compétences sociales ? personnelles ? est-ce qu'ils ont les compétences d'apprentissage ? Et si elles ne sont pas suffisantes, et bien VIP va pouvoir identifier où il y a des lacunes, va pouvoir travailler ces lacunes pour qu'ensuite, les jeunes acquièrent ces compétences (responsable régional 1)

VIP est donc pensé, dans un premier temps, comme un recours pour des situations individuelles présentant des « lacunes » de type personnel, comportemental ou technique, et qui peuvent à la fois être détectées et comblées par la mesure VIP. Selon les responsables des services sociaux régionaux interrogés, il revient en premier lieu aux assistant-es sociaux-ales (AS) d'évaluer (et de sélectionner) les jeunes, selon leur capacité à chercher directement un emploi ou à élaborer un projet professionnel ou de formation. Les jeunes qui sont jugé-e-s « prêt-e-s » sont alors envoyé-e-s vers IPT et son programme Avenir Formation Pro. Lorsqu'un « doute » surgit sur ces capacités à pouvoir se lancer dans un tel projet, l'AS oriente le/la jeune concerné-e vers VIP, dans une logique préparatoire à une entrée ultérieure dans Avenir Formation Pro qui reste idéalement l'objectif recherché.

Donc je dirais pour nous, l'enjeu c'est que les assistants sociaux, quand ils doivent choisir entre ces mesures, et bien, c'est ce que d'après le parcours des personnes, est-ce que la personne est déjà « prête » à rechercher et entrer directement dans une formation ? Dans ce

cas-là, on part directement vers IPT, et puis, si par contre on a des doutes sur la personne, ou on pense qu'elle a des raisons de penser qu'elle n'est pas prête, alors là, on va viser VIP d'abord ! (Responsable régional 3)

Parmi les situations individuelles à évaluer, certaines sont complexes et il est difficile pour les AS d'arriver à un jugement clair dans le temps de l'évaluation qui leur est imparti. Dans les cas où une problématique limitant la capacité à se projeter est encore à circonscrire de manière plus précise (santé, dépendance...), ou dans ceux où se pose la question de l'opportunité d'une demande auprès de l'assurance invalidité (AI), VIP est une mesure qui permet de préciser ces profils et ces parcours de vie, mais également de déceler des problématiques jusqu'alors cachées ou difficiles à appréhender. Selon les responsables des services sociaux régionaux, VIP permet d'apprécier les situations « au cas par cas », dans la mesure où cette catégorie de jeunes se trouve dans un « entre-deux », selon un schéma à deux voies évoquées par un responsable interrogé :

- Pour les jeunes « qui vont bien » et « qui savent ce qu'ils veulent faire », le programme « Avenir Formation Pro » d'IPT répond entièrement aux attentes et besoins de ce public ;
- Pour d'autres jeunes, moins nombreux-euses, il apparaît « illusoire » de faire un projet de formation : dans ces cas de figure, une demande d'expertise médicale/de rente est effectuée auprès d'une autre assurance sociale (AI)
- Entre ces deux voies se trouvent donc les jeunes VIP et qui forment un sous-groupe dont les « frontières » sont difficiles à tracer : ce public doit en effet détenir un potentiel de formation bien qu'il ne possède pas toutes les ressources nécessaires pour entreprendre une formation professionnelle.

Dans tous les cas, les responsables des différents services sociaux régionaux interrogés s'accordent pour dire que VIP n'est pas un palliatif à tous les problèmes sociaux. Un responsable identifie ainsi de manière plus précise certains traits caractéristiques partagés par ces jeunes. Le premier d'entre eux est le fait qu'il s'agit de jeunes « en rupture » considérée comme « grave », voire « extrême ». Très souvent, les parents sont bénéficiaires de l'aide sociale (1er point en commun) et dans quasiment tous les cas, il existe un contexte familial problématique (un seul parent et qui n'a jamais travaillé ou qui est bénéficiaire d'une rente AI ; ou deux parents qui n'ont jamais travaillé). Parfois, des problèmes d'addictions s'ajoutent. Ces derniers sont cependant considérés par les services sociaux plus comme une conséquence d'un problème préalable que comme la cause du décrochage scolaire ou professionnel du ou de la jeune. Un deuxième point commun relevé par ce responsable est le fait de présenter différents traits d'une « dépression » (diagnostiquée ou sous-diagnostiquée), qui se traduit en une non-motivation évidente ou une perte de sens (parfois complète), notamment en lien avec un quelconque projet de formation ou plus largement, avec ce qui pourrait être appelé un projet de vie.

Pour nous, un point commun pour tous ces jeunes, c'est que les parents sont suivis par l'aide sociale, et souvent depuis des années. Ça, c'est peut-être le premier point commun, après il y en a certains qui ont des problèmes d'addiction, l'on parle principalement de cannabis, mais je ne ferais pas de ça forcément une généralité, parce qu'inversement, il y a beaucoup d'autres gens qui ont des problèmes d'addiction mais qui arrivent quand même à trouver des places, et puis, pour ces jeunes qui sont en rupture, il n'y a pas forcément des problèmes d'addictions, par contre, effectivement, le contexte familial de tous ces jeunes est compliqué. Le point commun aussi, c'est que cela fait longtemps qu'ils ne font rien, un peu tout est lié, la dépression, c'est aussi un point commun qu'on a chez certains de ces jeunes en rupture, on pourrait parler d'une non motivation évidente. (Responsable régional 2)

VIP : une mesure qui complète des solutions « locales »

Face à ces profils de jeunes aux contours souvent flous, il s'agit pour les AS et les case manager d'activer une mesure et de pouvoir les insérer dans un programme. Comme cela vient d'être établi, pour celles et ceux pour lequel-le-s une orientation en formation professionnelle semble précoce voire irréaliste, mais un potentiel existe, VIP est utilisé comme mesure permettant de les « tester » avant de les placer dans d'autres mesures accueillant un public pouvant, en théorie, s'engager dans la construction d'un projet professionnel et de formation. En ce sens, VIP est apprécié par les professionnel-le-s, notamment par les *cases-managers*, en raison de son fonctionnement par « essais-erreurs ». En effet, VIP a un fonctionnement original qui rend la mesure singulière dans le catalogue cantonal des MIS, et la distingue notamment des mesures SEMO et « pré-fo », dont les modalités de prise en charges et les attentes sont beaucoup plus structurées et préétablies (i.e. moins adaptables et adaptées aux caractéristiques de chaque jeune).

Les avantages et les points positifs relevés par les responsables de services sociaux concernent le fait que VIP permet d'aller chercher les jeunes et d'adapter leur accompagnement (au niveau des objectifs, des temporalités, etc.), à la fois à leurs caractéristiques individuelles mais aussi au moment où ils/elles se trouvent dans leurs parcours de vie. VIP offre une souplesse qui permet de « tester » également les capacités des jeunes par rapport à des objectifs qu'ils/elles peuvent co-construire et co-définir. Cette place fondamentale laissée aux jeunes s'avère décisive dans le succès de la mesure dans la mesure où elle contribue à rendre le ou la jeune véritablement acteur-trice d'un projet personnel et qui lui appartient.

Cet aspect est tout particulièrement apprécié par les cases managers (ce qui est confirmé par nos entretiens). Dans ce cadre, les case manager peuvent mieux évaluer des profils et des situations de jeunes dont il est difficile autrement d'évaluer le degré d'autonomie, ce qui leur permet ensuite de (mieux) les orienter. Le travail effectué dans VIP sur le réseau et les compétences, en particulier les *soft skills* (compétences sociales et relationnelles), sont des aspects valorisés par les responsables des services sociaux. Par ailleurs, ces aspects sont également mis en avant par certains services sociaux qui optent pour une autre stratégie, plus « locale ».

Dans ces situations, la logique privilégiée est d'activer en premier une mesure cantonale (financée par le canton, type SEMO), avant de solliciter éventuellement l'engagement de la commune dans le co-financement de VIP. Chaque situation individuelle est en effet étudiée afin d'évaluer si l'orientation vers la MIS 189 s'avère pertinente. Selon un responsable de service social, parmi les jeunes qui sont dans cette situation et qui sont orientés vers une mesure cantonale (type SEMO), les trois quarts trouvent une place d'apprentissage à l'issue de cette mesure et un quart est « repris » après.

Il y a un dossier solide qui est là, plusieurs stages effectués, c'est souvent une question de quelques mois et ils trouvent une place d'apprentissage. Un suivi « léger » suffit sauf pour des jeunes très en rupture. (Responsable régional 2)

Pour des communes où des solutions locales existent, le travail de proximité est nettement privilégié à la fois pour des raisons financières (activer les ressources disponibles) que pour des raisons pratiques et politiques (entraide, solidarité locale, connaissance des cas).

C'est vrai qu'on n'a pas tellement cette habitude de mettre en place des MIS, c'est vraiment un peu l'exception, et peut-être aussi que ça contribue au fait que ce soit moi, ou bien plus mes collègues, on n'a pas tellement ce réflexe de mettre beaucoup bénéficiaire en MIS, donc c'est plutôt d'abord d'activer les ressources locales, voilà ! (Responsable régional 2)

Au niveau communal, l'action de prévention sociale sur le terrain se met en place via une collaboration entre le secteur de l'animation sociale et les services sociaux afin de repérer et d'activer très rapidement des jeunes qui seraient en décrochage ou inoccupés. Dans une commune d'une ville de taille moyenne, une collaboration avec le CO est mise en place à travers des suivis réalisés par des travailleur-euse-s hors mur ou parfois avec le service jeunesse. Ici, les jeunes considérés comme « potentiels pour VIP » sont décrits comme des cas trop complexes nécessitant un accompagnement et un suivi que les mesures locales se révèlent incapables d'apporter, étant donné leur cadre et mode de fonctionnement.

On a décidé de faire du travail de prévention sociale, on a mis en place un projet qui s'appelle le Projet Job, et là, c'est une collaboration avec le service social entre l'animation Jeunesse et le travail social hors-mur mandaté par REPER ou là, l'objectif était de ne laisser aucun jeune sur le carreau, aucun jeune qui terminait l'école secondaire qui n'avait rien, d'éviter que ces jeunes restent des mois....une année, 2 ans, 3 ans à ne rien faire, parce que l'on voit à quel point c'est compliqué de les réinsérer par après. (Responsable centre régional 2)

VIP apparaît donc comprise, mais aussi activée, par les acteurs et actrices interviewé-e-s, comme une mesure pouvant compléter des solutions locales déjà existantes, notamment en matière de prévention et d'accompagnement. En ce sens, VIP complète ce travail de terrain en offrant un suivi personnalisé qui, en le considérant de manière holistique, explore les facteurs environnementaux de chaque situation afin de faire émerger plus clairement les forces et ressources sur lesquelles (re)construire et (re)mettre en mouvement, mais aussi les problématiques non identifiées.

L'articulation de VIP avec les autres MIS et la collaboration avec le réseau

Lorsque la MIS 189 a été élaborée, donnant lieu à VIP, les acteurs du monde administratif et politique, n'ont pas tous/toutes été consulté-es de la même manière d'après les propos recueillis. La plateforme jeunes a ainsi été contactée dans la phase de préparation et construction du dispositif VIP par l'équipe de l'OSEO, dans l'idée d'identifier d'éventuels « trous dans la raquette » en matière d'offres de prise en charge et d'accompagnement pour les 15-25 ans du canton. Certains acteurs administratifs semblent très au clair de l'existence de VIP depuis son élaboration, et ont participé aux premières discussions préparatoires. D'autres regrettent en revanche d'avoir découvert la mesure une fois qu'elle était déjà dans le catalogue des MIS du canton, ainsi que l'absence d'une enquête préalable sur les besoins des jeunes auxquels répondre et sur l'offre déjà existante au niveau du canton. Le fait qu'il n'y ait pas eu de telle étude en amont, y compris dans l'optique d'un meilleur pilotage et d'une meilleure coordination entre les mesures existantes, est ainsi souligné par un responsable administratif du canton.

Lorsque la mesure VIP été mise en place et validée par le SASoc, il n'y a pas eu à ma connaissance d'enquête auprès des services sociaux, en tout cas peut-être auprès d'autres, mais pas auprès de notre service, en tout cas, pour savoir si vraiment il y avait des besoins. Peut-être des discussions un peu informelles, mais disons il n'y a pas vraiment eu une enquête précise pour dire, est-ce qu'il y a besoins ? ces besoins, ils sont de quelle ampleur ? Quelles sont les pistes pour couvrir ces besoins ? Est-ce que c'est nécessaire de créer une nouvelle mesure ? Est-ce qu'on peut utiliser certaines mesures existantes, quitte à leur donner une orientation un peu plus jeune par exemple ? (Responsable administratif cantonal)

Les acteurs politiques et administratifs interrogés s'accordent cependant pour dire que la MIS 189 est considérée comme un dispositif bien conçu, qui a, en outre, été validé par le SASOC. VIP répond en ce sens à une nécessité dans la mesure où les solutions institutionnelles existantes au moment de son lancement ne semblaient pas pouvoir répondre complètement aux besoins des jeunes qui ne

pouvaient pas, ou plus, y accéder. Pour ce public, en effet, un « simple » coaching orienté par des objectifs d'insertion professionnelle s'avère pas adapté ni suffisant. Plusieurs acteurs politiques et administratifs relèvent encore que le lancement d'Avenir 20-25 avait été accompagné de critiques liées au fait que ce programme ne s'adressait qu'au « haut du panier ». L'arrivée de VIP dans ce contexte a donc été particulièrement « bienvenue » selon un responsable régional car cette mesure venait combler un manque en accueillant le « bas du panier » dans l'optique de le préparer à un projet de formation, soit en s'adressant aux jeunes qui ne sont « pas prêts à être envoyés dans une démarche, à se lever, à aller aux RDV » ; aux jeunes « déstructurés, paumés », dont « l'air » dysfonctionne.

Concernant l'aspect financier, la mesure VIP est considérée par les responsables interrogés comme un peu plus chère que les autres mesures, bien que cela ne représente pas un problème en soi car elle est, de l'avis de tous-toutes, bien adaptée aux situations des jeunes et à leurs besoins, au moment où ils/elles se trouvent dans leur vie lorsque débute l'accompagnement. Toutefois, certains responsables considèrent VIP comme une mesure « trop spécifique » alors même qu'existent des mesures locales visant les 14-25 ans, financièrement plus avantageuses, et de type « bas seuil ». Plusieurs responsables ont encore soulevé l'enjeu fort que représente la coordination et la continuité de l'accompagnement proposé aux jeunes, ce qui suppose des efforts importants en termes de collaboration entre professionnel-le-s et organisations notamment. Dans certaines situations, la durée de VIP (entre 3 et 12 mois) est jugée « trop courte », notamment là où un travail socio-éducatif de (re)structuration individuelle et de (re)construction d'un cadre est nécessaire. Finalement, plusieurs responsables interrogés regrettent qu'au-delà des bons résultats atteints pour une part significative des jeunes accueillis dans VIP (qu'il s'agisse d'une entrée dans Avenir Formation Pro, d'une entrée en apprentissage ou en emploi), il n'y ait pas de véritable issue à la fin de la mesure et que le/la jeune se trouve sans solution et sans opportunité réelle. Dans ces cas, le rôle du canton pourrait être plus actif, notamment en impulsant une plus grande coordination entre mesures afin d'assurer une meilleure continuité et cohérence dans les suivis individuels, notamment entre les diverses étapes d'élaboration du projet professionnel, de développement des compétences nécessaires et d'insertion professionnelle.

5 Réflexions conclusives

Les données qualitatives recueillies (entretiens avec les jeunes, avec les divers-e-s professionnel-le-impliqué-e-s dans l'accompagnement et le suivi des jeunes, ainsi qu'avec des responsables administratifs et politiques) témoignent tout d'abord d'une convergence de vues quant à l'intérêt de l'existence de la mesure VIP et à sa capacité à répondre à des besoins jusque-là peu, ou pas, pris en charge au travers de l'offre existante. D'autre part, elles rendent compte de l'importance de la charge socio-éducative assumée par l'équipe éducative de VIP (responsables du programme et de l'atelier). Cette dernière développe en effet une posture ouverte et soucieuse d'accueillir les jeunes au point où ils/elles en sont dans leur parcours à leur arrivée dans la mesure. Cette posture (volonté d'adapter le dispositif et ses ressources aux caractéristiques de chacun-e plutôt que le contraire), qui se matérialise par la recherche d'une implication active de chaque jeune dans la définition d'objectifs individualisés et révisables, demande de mobiliser des compétences variées et soulève de nombreux défis en lien avec l'organisation des activités.

Les entretiens avec les jeunes ont mis en lumière leur appréciation de la mesure et leur reconnaissance d'avoir pu en bénéficier. Les jeunes soulignent tout particulièrement l'importance d'avoir pu développer différentes compétences, d'avoir retrouvé la (une) motivation et/ou la

confiance, d'avoir dépassé certaines limites (notamment des angoisses ou des phobies sociales, etc.), ainsi que d'avoir mis en place des demandes de prise en charge AI ou un suivi médico-psychologique lorsque cela fut possible ou nécessaire grâce à l'appui de l'équipe socio-éducative.

L'hétérogénéité de la population accueillie et prise en charge dans la mesure VIP interroge cependant la cohabitation au sein de ce public de problématiques à la fois multiples et très complexes (voire lourdes). Au travers de la construction essentielle d'un lien de confiance entre le/la jeune et un/une membre de l'équipe socio-éducative (au moins), le dispositif VIP permet à des jeunes cumulant de multiples vulnérabilités de se resocialiser, de retrouver un rythme, de reconnaître une problématique et d'engager un suivi thérapeutique le cas échéant. Les conditions d'isolement social que connaissent certain-e-s jeunes pendant des périodes prolongées (parfois des années) induisent le développement et l'apparition de troubles psychiques. L'importance pour cette population spécifique d'être insérée dans un rythme collectif (de travail) et de côtoyer d'autres jeunes est considérée comme très importante (par l'ensemble des acteurs et actrices interviewé-e-s).

Il s'agit enfin de relever que plus du tiers (39%) des jeunes sortant de VIP (ré-)intègrent directement le marché de l'emploi ou accèdent à une formation (dont « Avenir Formation Pro » pour 12% de l'ensemble des sortant-e-s), ce qui est l'objectif initial du dispositif. S'il est vrai qu'une partie retourne à l'aide sociale, pour d'autres, le passage par VIP a permis de détecter une problématique sociale ou de santé, parfois en lien avec une pathologie psychique et pour laquelle une demande auprès de l'AI apparaît pertinente et nécessaire.

6 Pistes de réflexions et d'amélioration possibles

Sur la base du matériau recueilli et des analyses produites, des pistes de réflexions et d'amélioration de la mesure peuvent être esquissées :

- Le public accueilli par VIP est plus hétérogène que celui initialement imaginé. En l'occurrence, VIP accueille aussi des jeunes en attente d'une prise en charge adaptée et qui se trouvent dans un processus visant à établir un diagnostic médical ou social. Il s'agit parfois de jeunes pour qui une problématique sous-jacente n'avait pas été diagnostiquée et que cette mesure permet de déceler (problèmes de santé et/ou de dépendance, précarité matérielle importante telle que le manque d'un logement fixe, etc.). VIP accueille donc aussi des jeunes qui ne trouvent pas d'autres prises en charge possibles dans d'autres dispositifs, faute de remplir les conditions d'entrée. Cela signe tout à la fois la nécessité et l'utilité de l'existence d'une telle mesure pour ce public cible (plus éloigné de l'emploi que celui imaginé initialement – notamment en comparaison avec celui destiné à entrer dans « Avenir Formation Pro »), en même temps qu'il impose au dispositif d'adapter sa prise en charge « type » au risque de « perdre » le positionnement initial envisagé comme mesure de préparation à l'entrée dans « Avenir Formation Pro » en particulier.
- De fait de son hétérogénéité, le public VIP soulève la question de l'accompagnement mais aussi du suivi à la fin de la mesure. Les résultats de l'évaluation mettent en exergue la nécessité de créer une relation de confiance avec le/la jeune et de maintenir un lien avec une figure de référence. L'équipe socio-éducative de VIP déploie des compétences multiples et diversifiées (job coaching, coaching, accompagnement socio-éducatif, etc.) qui pourraient plus largement être mises au service des jeunes au-delà de la fin de la mesure.
- Des questionnements éthiques et déontologiques importants sont soulevés par le type de services fournis par l'équipe socio-éducative de VIP et que le public particulier accueilli met

en évidence : les barrières entre les espace-temps professionnel et personnel sont souvent mises à mal, comme par exemple lorsqu'il s'agit d'aller chercher le/la jeune chez lui, de l'aider à déménager, voire de l'accompagner chez le médecin, etc. Si ces activités sortent du périmètre d'intervention prévu, ne pas s'assurer qu'elles soient effectivement réalisées menace cependant l'entier du travail socio-éducatif réalisé jusque-là, les jeunes pouvant disparaître du dispositif d'intervention et échapper (éventuellement une fois de plus) à la vigilance des services concernés.

- Des places sont longtemps restées « libres » et vacantes dans VIP, ce qui (a) fait peser une menace quant à la soutenabilité financière du dispositif et partant, quant à sa pérennisation au-delà de la période expérimentale initiale de trois ans (2020, 2021, 2022). Le fait que cette mesure n'ait pas été « remplie » pose en creux la question de la collaboration avec les services sociaux des communes du canton ainsi que celle de la connaissance du dispositif (positionnement dans le panorama des mesures à destination des jeunes, public-cible, modalités d'accompagnement et de suivi, objectifs...) auprès de ces services et/ou des commissions sociales. Si le dernier volet d'entretiens réalisés a confirmé le fait que les services sociaux avaient une représentation partagée du public-cible de la mesure, ainsi que des objectifs attendus, des disparités sont apparues entre services sociaux en matière de choix, et de déterminants de ces choix, d'orientation vers VIP. La compétence des communes en la matière interroge l'effectivité de la couverture cantonale de l'offre existante pour les jeunes en difficulté, et soulève des enjeux en matière d'équité d'accès et de traitement. En ce sens, l'existence d'une cartographie des dispositifs existants, des critères d'accès et des publics-cibles, ainsi que de leur répartition (et usages) à l'échelle du canton pourrait s'avérer extrêmement précieuse pour l'ensemble des acteurs impliqués, mais aussi intéressés, par la thématique.
- Le public accueilli par VIP pourrait ouvrir une porte à des collaborations avec l'assurance invalidité (AI) qui pourrait voir dans ce dispositif une mesure plus systématiquement utilisée dans le cadre de parcours d'insertion ou de réinsertion socioprofessionnelle, ou encore dans le cadre de processus d'établissement d'un diagnostic médical. En ce sens VIP répondrait à l'objectif du « développement continu » poursuivi par l'AI depuis le 1^{er} janvier 2022 afin d'améliorer le suivi des jeunes atteints dans leur santé et des personnes souffrant de troubles ou de maladies psychiques.
- Le public des réfugié-e-s et requérant-e-s d'asile, considéré parmi les publics-cibles de la mesure au moment de sa conceptualisation, est désormais accueilli dans la mesure depuis l'automne-hiver 2022. Par sa capacité à individualiser le suivi de chaque jeune, VIP apparaît particulièrement indiqué pour ce public aux besoins spécifiques.
- La question de la prise en charge précoce, le fait de détecter et d'accompagner des situations sociales « à risque », pourrait être anticipée de manière plus systématique lors du passage à l'école obligatoire où paraissent nécessaires la présence et l'intervention de travailleurs et travailleuses sociales en milieu scolaire. Ces derniers et dernières pourraient ainsi contribuer à améliorer la collaboration entre les Directions du canton de Fribourg en charge, d'un côté de la formation, et de l'autre, de la santé et des affaires sociales. Le rôle des enseignant-e-s apparaît également crucial en matière de détection précoce, mais aussi afin qu'ils/elles puissent avoir davantage de possibilités (comme des programmes de renforcement scolaire individualisés par exemple) pour soutenir concrètement les élèves les plus en difficulté.
- En miroir, le constat de l'existence de jeunes connaissant des situations de difficultés multiples et décrits comme victimes de désocialisation(s) pose des défis importants, y compris d'ordre moral, aux institutions publiques et services sociaux existants, et interroge l'engagement et la responsabilité des employeurs et des associations

professionnelles. Compte tenu du fonctionnement de l'aide sociale dans le canton de Fribourg et de la répartition des responsabilités (et du financement) entre communes et canton en la matière, il existe notamment un risque d'inégalités territoriales en matière d'accès et de choix à disposition. Un moyen pour les limiter pourrait être de proposer une extension du droit à la formation garanti par le canton de Fribourg dans l'objectif d'offrir une possibilité d'accéder à une formation ou à un stage, sans que cela ne pèse sur le budget des communes..

- Un rôle plus actif du canton, en termes de coordination et de pilotage des mesures s'adressant aux JAD, permettrait d'améliorer la continuité et la cohérence des suivis individuels. Cette approche permettrait de poursuivre le double objectif d'éviter le morcèlement des mesures (parfois trop courtes et/ou répétitives) et de prévenir le décrochage scolaire. À titre d'exemples, certains cantons réfléchissent à introduire un système d'allongement des droits à la formation jusqu'à la majorité (on peut notamment citer l'expérience genevoise de « formation obligatoire jusqu'à 18 ans » en vigueur depuis la rentrée 2018). Au-delà des résultats encore intermédiaires de ce dispositif unique en Suisse⁷, et des modalités concrètes au travers desquelles il se déploie sur le terrain, son intérêt réside aussi dans l'attribution de droits étendus en matière de formation.
- Enfin, sans une observation fine du phénomène, par ailleurs dynamique, des « jeunes sans solution » dans le canton de Fribourg, ni des chiffres faisant autorité permettant d'en rendre compte et d'en documenter l'évolution, il paraît difficile d'assurer le pilotage et la coordination des mesures existantes, ainsi que leur évolution. En ce sens, le renforcement du système de *monitoring* de ces réalités serait utile pour l'ensemble des acteurs et actrices du domaine de l'insertion des jeunes.

⁷ <https://www.ge.ch/actualite/decrochage-au-secondaire-ii-sont-eleves-depuis-mise-oeuvre-fo18-8-11-2022>

Forces de VIP dans le système actuel et pistes d'amélioration

Points forts	Pistes d'amélioration
<ul style="list-style-type: none"> • La mesure VIP permet de « tester » certain-e-s jeunes avant de les placer dans d'autres mesures (notamment apprécié par les cases manager) • Adaptation de l'accompagnement et de son rythme aux caractéristiques individuelles des jeunes (savoir « aller chercher le/la jeune » mais aussi savoir reconnaître quand arrêter le suivi ou le confier à un-e autre professionnel-le) • Evaluation des profils/situations et du degré d'autonomie de chaque jeune • Développement du réseau et des compétences des jeunes, y compris sociales et relationnelles • Capacité pour les jeunes de se tester et de se fixer des objectifs concrets, réévaluables, et qu'ils/elles peuvent co-construire/co-définir 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les profils des jeunes orienté-e-s vers VIP (pendant la durée de l'évaluation) interrogent les déterminants de cette orientation par rapport au public-cible initial (quels critères pour « rentrer » dans VIP ?) et appellent à une articulation renforcée avec les mesures locales lorsqu'elles existent ➤ La fin de VIP coïncide aussi avec une fin de suivi parfois « brutale » pour certain-e-s jeunes (et après ?) et peut s'accompagner de la disparition d'une figure (professionnelle) de référence ➤ Mesure bien conçue et validée par le SASOC vs manque de participation de certain-e-s acteurs-trices à l'enquête de besoins préalable à son lancement ➤ « Une mesure de plus » : certain-e-e AS se perdent dans le catalogue des MIS dont l'offre est perçue comme (trop) riche ➤ Nécessité de réfléchir au niveau des besoins plutôt que de multiplier les mesures ➤ Coordination entre mesures existante mais encore insuffisante (renforcement du pilotage)

Post-scriptum-

Le rapport d'évaluation présenté ici s'appuie sur des données qui ont été recueillies jusqu'à la fin du printemps 2022 en ce qui concerne les jeunes accueilli-e-s et suivi-e-s dans le cadre de la mesure VIP. Jusqu'à cette date, les responsables de la mesure nourrissaient de fortes interrogations quant à la mesure à pouvoir être pérennisée au-delà de l'automne 2022. Suite notamment à une décision du SASoc au cours de l'été 2022, la mesure VIP a pu être pérennisée (et les équipes en place maintenues dans leurs postes), en modifiant notamment les caractéristiques du public accueilli, désormais très majoritairement issus des rangs des réfugié-e-s et réquerant-e-s d'asile du canton de Fribourg. Si ce « nouveau » public était en réalité prévu dès la conceptualisation de la mesure, il n'a cependant pas été présent parmi les jeunes accueilli-e-s entre 2020 et 2022. Ce qui est écrit dans le présent rapport d'évaluation doit donc être lu et compris à l'aune du public accueilli antérieurement à l'été 2022.